

Séance plénière
du Conseil départemental du Haut-Rhin
le vendredi 22 juin 2018

La séance est ouverte.

Il est procédé à l'appel.

Mme la Présidente du Conseil départemental (Brigitte KLINKERT)

Merci, Mme HELDERLÉ.

Chers collègues,
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes réunis cet après-midi pour adopter notre compte administratif 2017, ainsi que notre première décision modificative pour l'année 2018.

D'autres décisions importantes sont également inscrites à l'ordre du jour de cette séance.

Avant cela, je tiens à souhaiter en votre nom, une très chaleureuse bienvenue à nos remplaçantes et remplaçants qui nous font le grand plaisir de leur présence aujourd'hui.

En ce qui concerne les deux rapports budgétaires, ils sont la preuve que nous prenons à bras le corps TOUTES nos responsabilités et que nous le faisons plutôt bien, comme l'illustre également le rapport d'activités 2017 qui est mis à votre disposition.

Je peux vous assurer que nous continuerons à le faire. En ménageant le contribuable, en réduisant notre dette, en diminuant nos charges courantes, en stimulant l'emploi, en accompagnant nos partenaires tant publics qu'associatifs, et en assurant un excellent niveau de service public.

Je ne pense pas que nous ayons besoin d'être incités à la bonne gestion des deniers publics, par des processus plus ou moins "volontaires" qui constituent en réalité, autant d'atteintes portées au principe constitutionnel de libre-administration des collectivités locales.

Je ne pense pas non plus qu'il soit dans notre intérêt d'adhérer à la prétendue "contractualisation" proposée par l'Etat. Celle-ci s'apparente, en fait, à une véritable remise sous tutelle de nos collectivités. C'est d'ailleurs le sentiment d'un grand nombre de Départements qui se sont exprimés ce mercredi à l'Assemblée Générale de l'ADF.

Dans une République dite "décentralisée", un vrai contrat entre l'Etat et les collectivités locales devrait porter sur des projets et sur des perspectives d'avenir partagées. Un tel contrat devrait s'avérer gagnant pour les DEUX signataires.

Ce ne sont pas nos collectivités qui éprouvent du mal à maîtriser les dépenses publiques, comme l'a encore constaté récemment la Cour des Comptes. Ce ne sont pas elles non plus, qui votent des budgets en profond déséquilibre. En revanche, ce sont bien elles qui se voient imposer des dépenses que l'Etat ne veut, ou ne peut plus assurer.

En tant qu'élus alsaciens, nous avons certes beaucoup d'ambition pour nos territoires et pour nos concitoyens.

Mais notre conception audacieuse de l'intérêt général saura toujours s'adapter aux circonstances, et surtout à nos moyens.

Je crois que nous le démontrons avec force à travers ce compte administratif et cette DM1 qui vous seront présentés dans quelques instants par la Présidente de la Commission des Finances.

Notre sens des responsabilités ne pourra jamais être remis en cause : Nous avons désendetté le Haut-Rhin de 100 M€ durant les dernières années. Nous présentons le plus faible ratio de nombre d'agents par habitant de tous les départements français. Nous figurons parmi les 10 Départements qui ont le taux de fiscalité le plus faible. Les seules dépenses que nous ne maîtrisons pas, sont celles que l'Etat nous imposent.

Dans ce dossier, comme dans celui de l'Alsace - qui, vous le savez, devrait évoluer de façon décisive dans les prochaines semaines - nous avons un seul et unique objectif : Avoir la capacité à agir, pour être les plus efficaces possibles au service de nos concitoyens.

Pour préparer l'avenir, comme nous le faisons de manière pilote et leader sur l'après-FESSENHEIM, ou encore sur la liaison ferroviaire COLMAR-FREIBURG. Mais aussi, pour rester le premier acteur des solidarités et le premier partenaire des territoires et de leurs habitants.

Le rapport qui instaure un fonds de secours exceptionnel en faveur des communes sinistrées au cours des dernières semaines, s'inscrit précisément dans ce double objectif de solidarité et de proximité.

En abondant ce fonds de secours exceptionnel de 2,1M€, un montant inédit, notre collectivité marque sa volonté de soutenir les territoires concernés pour la prise en charge des premiers travaux d'urgence, notamment en vue de la remise en état des routes et des infrastructures communales.

Nous voulons aussi accompagner ces communes dans la réalisation d'aménagements destinés à la prévention, comme par exemple, des bassins de rétention ou d'écêtement des eaux pluviales.

Par l'ensemble des sujets nous montrons que nous sommes responsables et en place, là où nous sommes attendus, et là où nous devons être.

Nous montrons que nous savons innover dans le service public, faire des économies par l'efficacité, comme dans notre politique du RSA, validée il y a quelques jours par le Conseil d'Etat, cher Eric.

Nous améliorons notre façon de faire, tout en facilitant le parcours de vie de nos concitoyens. C'est une fierté collective que nous pouvons et que nous devons porter, tous ensemble, élus et collaborateurs du Conseil départemental du Haut-Rhin. Je vous remercie.

Applaudissements.

Il y a des demandes de parole. Pierre BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Mesdames et Messieurs, chers collègues. Cette séance, dont les principaux points à l'ordre du jour portent sur la gestion financière du Département avec la Décision budgétaire modificative n° 1 et le Compte administratif 2017, nous donne l'occasion de mettre en avant

l'exemplarité de notre action, qui nous permet de conserver les moyens de nos ambitions et de pouvoir être au quotidien au côté de nos concitoyens.

Nous avons engagé une démarche avec nos collègues du Département du Bas-Rhin en faveur de la création d'une Eurocollectivité d'Alsace, parce que nous croyons en l'originalité et en la capacité de notre territoire à aller de l'avant et à devenir ce territoire transfrontalier, intégré et européen, capable de montrer la voie. Notre initiative, c'est l'affirmation de l'ancrage rhénan de l'Alsace. Voilà pourquoi le temps est venu de permettre à notre territoire de disposer des moyens et des conditions de son développement futur par une action publique de proximité, innovante et efficace.

Notre efficacité n'est d'ailleurs plus à démontrer, tant nos résultats financiers témoignent, année après année, de la rigueur avec laquelle nous parvenons à maintenir un budget réaliste et utile pour nos concitoyens, un budget d'ambition dans la raison, un budget d'efficacité. Mais pour parvenir à exercer nos compétences, nous sommes plus que jamais confrontés à la nécessité d'être encore plus intelligents et de plus en plus inventifs. La récente décision du Conseil d'État concernant le dispositif RSA bénévolat en est une formidable illustration et nous conforte dans nos choix.

Le Compte administratif 2017 illustre également la rigueur avec laquelle nous employons l'argent public. Nos dépenses réelles de fonctionnement ont d'ailleurs baissé de 6,6 M€ en 2017, soit une diminution de 1,2 % par rapport à l'exercice 2016, à périmètre constant. Notre Département démontre sa capacité à préserver sa situation financière en faisant face, une fois encore, à un nouveau prélèvement de 14 M€ opéré sur la dotation générale de fonctionnement, ainsi qu'aux augmentations normales des charges de personnels et des allocations individuelles de solidarité. Il est aussi important de rappeler que nous restons une collectivité qui soutient ses partenaires et valorise son territoire avec 52,2 M€ d'investissements opérationnels.

En ce qui concerne l'encadrement strict de nos dépenses de fonctionnement par l'État, il s'agit là d'une situation injuste, qui pénalise une fois encore les collectivités responsables et vertueuses, comme notre collectivité, qui a réalisé 30 M€ d'économies de fonctionnement ces trois dernières années. C'est à croire qu'en France, les bons élèves ne sont pas récompensés, mais a priori plutôt sanctionnés. Cette manière purement comptable de dialoguer avec les collectivités ne peut pas recueillir notre approbation. Voilà pourquoi nous continuerons à faire entendre notre voix et à démontrer la perspicacité d'une gestion proche des territoires et de leurs projets.

Le fonds de solidarité – la Présidente l'a évoqué – d'urgence exceptionnel que nous allons adopter ce jour en est une parfaite illustration. Pour un montant de 2,1 M€, il nous permettra de soutenir rapidement les communes et les collectivités du Département qui ont subi d'importants dégâts lors des récents événements climatiques. C'est une relation de confiance que nous cherchons à construire à tous les niveaux, avec la plus petite des communes haut-rhinoises, mais aussi avec les collectivités suisses et allemandes qui nous entourent et qui font partie de notre espace de vie et d'échange.

Chers collègues, même si nous devons faire face à des défis budgétaires, à une recentralisation latente, nous sommes convaincus que chaque territoire possède des ressources qui ne demandent qu'à être mobilisées. L'Alsace ne fait pas exception. Nous continuerons donc à travailler en ce sens, car c'est notre mission, notre responsabilité et notre engagement, pour les Haut-rhinois et pour l'Alsace. Merci de m'avoir écouté.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Pierre BIHL. La parole est à Nicolas JANDER.

Nicolas JANDER

Merci, Mme la Présidente. Mesdames, Messieurs, chers collègues, au nom du groupe UDI et Indépendants, et maintenant que nous sommes à mi-mandat, je veux vous faire part de notre satisfaction, pour ne pas dire – pour reprendre votre mot – notre fierté, d’œuvrer avec vous au sein de notre collectivité, cette collectivité où notre politique des solidarités bat son plein, alors que les contraintes financières imposées par l’État – cela a été rappelé par Pierre BIHL – nous imposent une gestion toujours plus rigoureuse.

La perspective de la création d’un fonds de secours exceptionnel pour aider les communes touchées par les violentes intempéries des jours derniers est un signal fort de notre engagement en faveur de nos territoires. Je voudrais à cette occasion rendre hommage au professionnalisme et au dévouement de nos sapeurs-pompiers, mais également des agents du Conseil départemental, de la Direction des routes et celle de l’environnement, qui sont mobilisées au côté de nos concitoyens.

J’en profite pour saluer et pour remercier notre Présidente, Brigitte KLINKERT, qui s’est déplacée personnellement, avec les services et les élus des cantons concernés, pour rencontrer les maires de toutes les communes touchées par les pluies diluviennes et les coulées de boue de ces derniers jours. Sachez, Mme la Présidente, que cette sollicitude a été très appréciée de nos collègues maires et élus municipaux, et de l’ensemble de nos concitoyens, et que vous avez ainsi illustré et personnifié ce qui constitue l’ADN de notre collectivité. Je veux parler de la solidarité, de la proximité et de la réactivité.

Nous ne pouvons aussi que nous féliciter de la décision du Conseil d’État, qui a considéré que notre Département pouvait demander aux bénéficiaires du RSA de faire du bénévolat, à la condition que le contrat conclu entre le Département et les bénéficiaires puisse être élaboré de façon personnalisée et réciproque. L’intuition et l’idée qu’Éric STRAUMANN avait portées sur les fonds baptismaux s’en trouvent ainsi validées. Et notre Assemblée a eu raison de le suivre. Il est à parier que d’autres Départements, si ce n’est l’État lui-même, emboîteront notre pas dans un domaine dans lequel le Département du Haut-Rhin aura été précurseur.

Le dispositif mis en place en septembre dernier a permis, comme nous le rappelait récemment notre vice-président Josiane MEHLEN, une adhésion franche et massive des bénéficiaires. À ce jour, 800 allocataires se sont engagés dans une mission de bénévolat. À travers cette initiative, nous avons œuvré pour la mise en place d’une nouvelle politique de solidarité. Cette démarche permet d’ailleurs d’inscrire chaque personne dans la société et lui permet de trouver sa place.

Mme la Présidente, toutes ces approches démontrent une fois de plus que nous avons su ensemble insuffler, sous votre présidence, et celle de votre prédécesseur, un réel dynamisme à notre Département, dans l’intérêt de nos concitoyens dans chaque canton et au plus près de leurs préoccupations. Je vous remercie.

Applaudissements.

Mme la Présidente

Merci, Nicolas JANDER. Je n'ai pas d'autre prise de parole préalable. Je vous invite donc à aborder notre ordre du jour, et de débiter par la Commission des Finances et du Budget. Je passe la parole à sa présidente, Mme Lara MILLION.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. Le premier rapport est une communication sur la gestion de la dette départementale concernant l'exercice 2017. Je vous informe qu'en 2017, le Département a conclu de nouveaux emprunts à hauteur de 34,58 M€, mais a également remboursé du capital de dette à hauteur de 42 M€. Ce choix de gestion a permis de poursuivre le désendettement, dont vous parliez tout à l'heure, de la collectivité, dont l'encours de dette a ainsi baissé, passant de 398,41 M€ en 2016 à 390,26 M€ sur l'exercice 2017. Je rappelle, pour mémoire, que la dette a baissé de 104,4 M€ depuis le 31 décembre 2014 et que nous sommes aujourd'hui en dessous de la moyenne nationale. Ce que vous avez tous dit, les uns et les autres, quant à la bonne gestion du Département est bien expliqué avec ces chiffres, parce que nous avons aujourd'hui un encours de dette par habitant de 504 € en 2017, la moyenne nationale étant à 539 €. Au total, le taux moyen de la dette au 31 décembre 2017 s'élève à 2,08 %, pour une moyenne de la strate à 2,26 %. Souvent, les discours sont longs. Mais là, les chiffres sont réels. Les chiffres valent souvent mieux que les longs discours.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances. On peut passer la parole au rapporteur de la Commission, s'il n'y a pas d'intervention. Je passe donc la parole à Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI**COMMUNICATION GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2017**

Le Conseil départemental donne acte à la Présidente de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2017

Mme la Présidente

Je soumetts le rapport aux votes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Merci, Mme ORLANDI. Je repasse la parole à la présidente de la Commission des Finances.

Lara MILLION

Merci. La deuxième délibération concerne des propositions d'admission en non-valeur de taxe d'urbanisme pour un total de 1 120 €.

Mme la Présidente

Merci. Mme ORLANDI, pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

PROPOSITIONS D'ADMISSIONS EN NON VALEUR DE TAXES D'URBANISME

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'admission en non-valeur par le Directeur départemental des finances publiques du Haut-Rhin des taxes d'urbanisme irrécouvrables à concurrence de 1 120 €, selon l'état joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci Madame. Je sou mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Nous passons au Compte de gestion.

Lara MILLION

Je ne vais évidemment pas vous décrire le Compte de gestion. Il est proposé de l'approuver parce qu'il est conforme au Compte administratif. Nous ferons évidemment une plus longue explication concernant le Compte administratif. Il est évidemment conforme. J'en profite aussi pour remercier les services du payeur départemental – qui, aujourd'hui, est représenté, me semble-t-il, cet après-midi –, pour leurs conseils tout au long de l'année.

Mme la Présidente

Merci. Juste une petite question. En général, on passe le Compte de gestion après le Compte administratif. Cela ne pose-t-il pas de souci juridique ou comptable ?

Lara MILLION

C'est d'abord le Compte de gestion, puis le Compte administratif.

COMPTE DE GESTION 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion du budget principal et les comptes de gestion des budgets annexes de la Cité de l'enfance et de la Régie départementale de Production d'énergie électrique, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Arrête les comptes de gestion 2017 du payeur départemental retraçant les écritures du budget principal et des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Énergie Électrique).
- Constate que le compte administratif 2017 du Département et ceux des budgets annexes (Cité de l'Enfance et Régie départementale de Production d'Énergie Électrique) sont en parfaite conformité avec les comptes de gestion afférents à l'exercice 2017.

Mme la Présidente

S'il n'y a pas de question ou d'intervention, je sou mets le Compte de gestion aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Nous passons au Compte administratif.

Lara MILLION

Je crois qu'il y a d'abord la contribution au SDIS.

Mme la Présidente

Je suis pressée d'arriver au Compte administratif.

Lara MILLION

Mais on peut faire le Compte administratif, si vous le souhaitez.

Mme la Présidente

On y va. On présente le SDIS.

Lara MILLION

Concernant le SDIS, vous savez que nous versons une contribution de 23 620 445 €. Cette année, nous souhaitons flécher pour 1 M€ cette contribution pour de l'investissement au niveau de l'activité du SDIS.

Mme la Présidente

Merci. Pas de question ? Pas d'intervention ? Je sou mets ce rapport aux voix. Mais il y a d'abord la délibération. Fabienne, c'est à toi. En fait, et c'est un message à tous les présidents de commission, il serait bon, en principe, que les présidents de commission fassent une présentation un peu globale de l'ensemble des rapports, avant de passer la parole au rapporteur. C'est comme cela qu'on procédait toujours. Sauf, évidemment, pour les rapports financiers notamment, ou les rapports importants. Mme la Rapporteure.

Fabienne ORLANDI

MODIFICATION DES MODALITES DE PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DEPARTEMENTALE AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la modification des modalités de paiement de la contribution départementale au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Attribue au SDIS une subvention d'investissement de 1 000 000 € ;
- Précise que cette subvention sera affectée aux investissements en moyens informatiques et à l'achat de véhicules ;
- Décide de créer une ligne budgétaire subvention aux investissements du SDIS, chapitre 204, fonction 12, nature 2041781, Programme C282 d'un montant de 1 000 000 € ;
- Décide de diminuer, en accord avec le SDIS, la ligne contribution au SDIS, chapitre 65, fonction 12, nature 6553, programme C782, opération 54 583 de 1 000 000 € ;
- Recalcule en conséquence les mensualités de la contribution au budget de fonctionnement du SDIS à courir entre juillet et décembre 2018 ;
- Déroge au règlement financier afin de verser en une fois, à réception du titre émis par le SDIS, les 1 000 000 € de la subvention départementale d'investissement au budget d'investissement 2018 du SDIS.

Mme la Présidente

Cette fois, je peux mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie. Mme la Présidente de la Commission des Finances.

Lara MILLION

Nous arrivons au Compte administratif. Un diaporama va vous être présenté en même temps, pour que cela soit plus lisible pour tout le monde.

Le Compte administratif est dans la droite ligne, comme vous l'avez répété tout à l'heure, de notre modèle de gestion depuis trois ans, c'est-à-dire avec la poursuite de la diminution des dépenses de fonctionnement et la priorité aux investissements. Pour cela, il fallait dégager un autofinancement que vous pouvez remarquer sur ce tableau. L'épargne brute du Département aujourd'hui est de 78,4 M€ sur le Compte administratif 2017. C'est un autofinancement important et intéressant, qui a pu être réalisé grâce aux économies générées depuis trois ans. Vous le voyez : le montant des dépenses réelles de fonctionnement est de 560,4 M€. Les collègues l'ont bien répété : ces dépenses de fonctionnement diminuent, surtout à 52,2 M€ concernant l'investissement des dépenses opérationnelles.

Nous allons maintenant évoquer les dépenses de fonctionnement. Je ne veux pas déjà parler de la contractualisation, parce qu'on en parlera tout à l'heure. Mais je pense aujourd'hui qu'il faut se rendre compte que nous ne sommes pas comparables à une autre collectivité, c'est-à-dire à une collectivité comme une commune ou une agglomération, une région. La structuration de notre budget comporte évidemment beaucoup de dépenses de fonctionnement, comme on peut le remarquer. Il s'agit de la solidarité, de l'action éducative, des routes, des ressources humaines, de l'incendie et des secours, etc., pour un montant de 560,3 M€. Les dépenses de solidarité représentent 65,8 %.

Sur la solidarité (368,8 M€), nous allons évoquer les différentes dépenses. Il s'agit tout d'abord de l'insertion (106,8 M€), avec une diminution du RSA de 3,1 M€, de 94,5 M€ en 2016 contre 91,3 M€ en 2017, grâce à la politique de juste droit du Département et grâce à cette insertion, à ce dispositif

de bénévolat RSA, qui a été tant décrié par plusieurs personnes et qui est aujourd'hui rétabli dans son bon droit. Vous l'avez dit tout à l'heure : le nombre d'allocataires diminue. Cela prouve bien l'efficacité et le caractère innovant des dispositifs d'insertion mis en œuvre par le Département. Le dispositif RSA, c'est aussi 500 contrats d'engagement réciproque en seulement cinq mois en 2017. C'est bien sûr signe d'une forte adhésion des allocataires.

Concernant les personnes handicapées, il s'agit de 103,1 M€ dont le transport des élèves. C'est toujours une réponse adaptée à chaque personne.

Concernant la santé et l'enfance, il s'agit de 83,6 M€. Aujourd'hui, le Département – et les présidents de commission en charge – poursuit sa politique de reconfiguration de l'offre de placement. C'est une augmentation de 0,2 M€ en 2017 pour l'accueil familial et une diminution de 0,2 M€ en 2017 pour l'accueil en établissement. Je vous rappelle que nous évoquions encore il y a quelques années une volonté d'inversion de tendance.

Concernant les personnes âgées, il s'agit de 75 M€ : 53,6 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie et 18,1 M€ pour l'aide sociale à l'hébergement en faveur des personnes âgées hébergées en établissement.

Concernant les actions éducatives (14,6 M€), il s'agit des dotations aux collèges et bien entendu de la politique menée par le Département, prêt pour la réussite éducative de tous. Il s'agit aussi de ce plan pluriannuel d'investissement, que nous avons tous mis en œuvre et mis en commun, pour un budget de 150 M€ sur dix ans et 10 M€ sur l'équipement numérique.

Hier, nous avons voté le Compte administratif 2017 au SDIS. Le SDIS, c'est 23,5 M€ – on en parlait tout à l'heure – concernant la contribution du Département au SDIS, avec une augmentation de 0,5 % en 2017. Mais aujourd'hui, il s'agit d'un vrai travail concernant le SDACR, concernant la gestion financière du Service départemental d'incendie et de secours pour la sécurité de tous.

Concernant les routes (7,3 M€), nous avons les dépenses de viabilité hivernale. Nous n'en parlons jamais assez, mais elles ont représenté quand même 2,2 M€ en 2017. Il y a une augmentation des dépenses d'entretien du matériel roulant.

Concernant les ressources humaines, il s'agit de 102,5 M€ pour 2 354 agents de notre Département. Il y a une volonté d'avoir une masse salariale maîtrisée, malgré l'augmentation du GVT et des hausses de dépenses obligatoires – ce qui est tout à fait normal pour les ressources humaines.

Cela a été dit tout à l'heure : les dépenses de personnels représentent une dépense de 132 € par habitant en 2017, pour une moyenne nationale de 182 €.

Il était important de voir toutes ces dépenses de fonctionnement et de s'arrêter quelques instants. Encore une fois, lorsque nous évoquerons tout à l'heure la contractualisation et quand on demande aujourd'hui à tous les Départements de France de ne pas augmenter de plus de 1,2 % les dépenses de fonctionnement, on se pose quand même plusieurs questions. Doit-on diminuer les dépenses pour les aînés ? Doit-on diminuer les dépenses pour les personnes handicapées, celles pour les collèges ? En fait, nous avons une structuration du budget totalement différente. Nos dépenses de fonctionnement représentent aujourd'hui nos compétences obligatoires. Nous ne pouvons absolument pas nous comparer à une communauté d'agglomération ou à une commune.

Concernant les recettes de la section de fonctionnement, elles sont de 638,86 M€ pour 2017, malgré une baisse de la fiscalité, suite à un transfert de compétence du transport à la Région de 25,4 M€, et

malgré la baisse des dotations fiscales de 2,8 M€. Je vous rappelle qu'en 2017 nous avons aussi et encore été ponctionnés par la baisse des dotations DGF DGD. Cette baisse des dotations sur quatre ans représente 50 M€. Vous voyez d'ailleurs le schéma concernant la baisse des dotations. Nous avons ces compétences obligatoires. Nous sommes au cœur d'un dispositif de solidarité, malgré 50 M€ par an en moins aujourd'hui par rapport au montant de la DGF d'il y a quatre ans. Malgré cela, nous avons fait tous les efforts pour avoir un autofinancement suffisant et pour pouvoir investir à hauteur de 52,2 M€ en 2017.

Vous avez les dépenses d'investissement par politique sur l'écran. Il s'agit des réseaux et infrastructures, avec des exemples : l'aménagement d'un carrefour d'accès au centre de secours à Cernay-Wittelsheim ; la réalisation du giratoire Est, déviation de Ballersdorf ; les travaux de renforcement de chaussée sur les routes départementales pour maintenir le patrimoine en état – sans quoi les investissements seraient encore plus lourds par la suite – ; les opérations de maintenance et d'examen des ouvrages d'art, comme l'exemple de la réfection de la pile centrale d'un pont sur la RD51 à Berrwiller pour un montant de 485 000 €.

Concernant l'aménagement et l'environnement, il s'agit de 5,2 M€.

Concernant l'enseignement, il s'agit de 8,7 M€ en 2017. Deux exemples : le collège Matthias Grünwald de Guebwiller (il s'agit souvent de collèges datant des années 1970, avec des restructurations lourdes de bâtiments) dont la réfection globale se monte à 9,9 M€ ; le collège de Fortschwihr, qui date aussi de 1970, avec des travaux représentant 1,5 M€ au total. Nous avons dépense 400 000 € en 2017.

Concernant la culture, la jeunesse et le sport, il s'agit bien sûr de l'inauguration, le 10 novembre 2017, du Hartmannswillerkopf. Il s'agit aussi du soutien à l'association de gestion et d'animation du parc de Wesserling (180 000 € en 2017, dont 80 000 € pour la réhabilitation du château de Wesserling).

Concernant le développement économique, il s'agit de 3,6 M€. Je vous en ai fait part tout à l'heure : l'endettement de notre Département ne cesse de diminuer, parce que nous avons cette volonté active de nous désendetter depuis plusieurs années.

Concernant les recettes d'investissement, vous avez le détail devant vous, avec le recours à l'emprunt dont je vous ai parlé tout à l'heure, de 34,58 M€. Le Compte administratif qui vous est présenté donne des détails chapitre après chapitre, avec un excédent en section de fonctionnement et un excédent d'investissement – dont nous vous parlerons tout à l'heure, concernant l'affectation de cet excédent.

Mme la Présidente

Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances. Est-ce qu'il y a des interventions avant le vote, tout à l'heure, du Compte administratif ? Sinon, très vite, en trois ou quatre mots, je voudrais reprendre les points saillants, importants, de ce Compte administratif, qui traduit aussi notre pacte budgétaire avec les Haut-rhinois et qui s'inscrit dans la continuité de l'exercice 2016. C'est d'abord la non-augmentation des impôts locaux départementaux. C'est ensuite le maintien à un haut niveau des services aux habitants, puisque le Compte administratif indique des taux d'exécution remarquables de plus de 96 % en fonctionnement et de 70 % en investissement. C'est ensuite les économies poursuivies par la maîtrise des charges de fonctionnement courantes, qui affichent une baisse de 6,6 M€. Les dépenses de personnels restent contenues. Autre point important, bien détaillé par Mme la Présidente de la Commission des Finances : la nouvelle baisse des dépenses de RSA de

1,7 M€, après une baisse de plus de 3 M€ en 2016. Il s'agit des résultats de notre politique volontariste dans ce domaine. Pour les chiffres des bénéficiaires du RSA qui ont accepté une mission de bénévolat, nous dépassons aujourd'hui les 800 bénévoles. C'est en moyenne 100 bénévoles par mois depuis la rentrée dernière.

Nos efforts de gestion budgétaire doivent aussi être soulignés, puisque nous avons une nouvelle fois contribué en 2017 à hauteur de 101 M€ aux comptes de l'État. C'est 14 M€ de baisse de dotations et 87 M€ de dépenses non compensées par l'État. C'est énorme.

Vous avez bien indiqué aussi notre investissement qui est maintenu à un niveau de plus de 50 M€ en 2017. Je voudrais juste vous indiquer aussi que des études montrent que 1 M€ investi par une collectivité locale permet de créer environ 10 emplois. Ainsi, 500 emplois auraient été confortés ou au moins encouragés par nos investissements en 2017.

Enfin, le dernier point que je voulais souligner est la poursuite du désendettement. La dette continue de baisser de 398,4 M€ à 390 M€. Nous affichons, Mme la Présidente de la Commission des Finances, chers collègues, une capacité exemplaire de désendettement de 5 années.

Voilà ce que je souhaitais dire très rapidement à la fin de la présentation du Compte administratif. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, pour le vote, je vais laisser la parole au Premier vice-président et je vais me retirer.

Mme la Présidente quitte l'hémicycle.

Rémy WITH

N'ayant pas de question ou de demande de parole, je vais passer la parole à ma chère binôme.

Fabienne ORLANDI

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif au compte administratif 2017, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Arrête le compte administratif 2017, détaillé selon le tableau annexé à la présente délibération (annexe n°1), qui dégage un excédent global de 87 154 914,06 €, dont 85 049 225,48 € pour le budget principal, 1 316 119,15 € pour le budget annexe de la Cité de l'enfance et 789 569,43 € pour budget annexe de la Régie départementale de Production d'Énergie,
- Approuve les maquettes du compte administratif 2017 jointes à la présente délibération,
- Donne acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

Rémy WITH

Merci. Y a-t-il des questions ? Ce n'est pas le cas. Je vais donc faire voter l'adoption de ce Compte administratif, en l'absence de la Présidente, qui s'est retirée. Qui est pour l'adoption ? Veuillez lever les mains. Merci. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Je vous remercie. Le Compte administratif est donc adopté. Nous pouvons faire rentrer la Présidente pour qu'elle puisse présider la suite de la séance. Je crois qu'on va parler de l'affectation des résultats. D'abord la DM. Évidemment, ce compte de résultats doit financer la DM.

Mme la Présidente reprend place.

Mme la Présidente, votre Compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

Mme la Présidente

Merci, chers collègues. Merci, M. le Premier Vice-président. Je repasse la parole à Mme MILLION, qui a encore des rapports à nous présenter. Mme la Présidente de la Commission des Finances.

Lara MILLION

Merci. Il s'agit de la Décision modificative n° 1, avec l'affectation du résultat. Je rappelle que la Décision modificative modifie le Budget. Nous avons un Power Point pour cela. C'est un moyen beaucoup plus simple qu'une liste de chiffres.

Je peux vous dire d'ores et déjà que dans toute modification de budget, dans toute Décision modificative, il y a des modifications de dépenses en plus, mais aussi des modifications de dépenses en moins, ce qui nous permet parfois d'équilibrer, parfois non.

Dans les dépenses supplémentaires, nous avons l'étude concernant le projet d'avenir autour de Fessenheim pour 30 000 €. Vous savez que c'est un projet porté par le Conseil départemental, avec les autres collectivités. Une semaine du développement durable sera réalisée en octobre 2018, pendant quatre jours, avec des crédits complémentaires de quatre jours. Il s'agit aussi des intérêts moratoires de la LGV Est pour plus de 1,2 M€. Heureusement, en dépenses minorées, nous avons cet excellent travail concernant l'allocation RSA sur l'insertion et les nombreux efforts. Nous pouvons donc diminuer de 1,4 M€ ce que nous avions prévu au Budget.

Comme toujours, nous avons la gestion active de notre dette, grâce à la direction des finances du Conseil départemental, dirigée par M. BETTER. Là aussi, nous optimisons les intérêts des emprunts pour 1,5 M€, les taux étant diminués. Il s'agit en outre de l'affectation, comme je vous en ai parlé tout à l'heure, en investissement d'une partie de la contribution au SDIS, à hauteur de 1 M€. Vous le retrouvez en moins en dépenses, mais vous le retrouverez en plus en recettes d'investissement. Il s'agit aussi de la contribution FSL. Cela fait au total une diminution de 3,68 M€.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation de plus de 2,65 M€. Il y a plus de taxe foncière que ce que nous avions prévu. Il s'agit aussi de la reprise de la provision pour le contentieux LGV Est et d'une réévaluation du FCTVA de fonctionnement.

Vous savez que les services, les élus, la Présidente aujourd'hui demandent que nous puissions accélérer nos investissements. C'est pour cela que nous avons beaucoup de modifications en termes de dépenses d'investissement. Nous avons réajusté les opérations et l'informatisation des collèges. C'est pour cela que près de 2 M€ nous sont demandés en complément de ces dépenses d'investissement. Nous avons financé l'achèvement de la voie sud de Mulhouse, qui a été inaugurée il n'y a pas très longtemps, pour presque 5 M€. Il s'agit aussi du renforcement des couches de renouvellement, de l'acquisition de matériel et de plusieurs autres opérations qui avancent et se réalisent plus rapidement que prévu, ce qui est une bonne nouvelle. Il s'agit de plusieurs montants importants. Il est aussi question des réajustements de crédits concernant les bâtiments départementaux, d'études concernant l'abattoir et la transition énergétique, du SDIS que l'on retrouve avec un supplément de 1 M€, de la ligne de trésorerie et du paiement de la politique de friche. Cela concerne des dépenses complémentaires de 27,23 M€.

Concernant les recettes d'investissement, nous équilibrons les 10 M€ de la ligne de trésorerie de tout à l'heure. Il faut tenir compte du décalage de la cession de l'espace Renault en termes de financement. C'est-à-dire que nous espérons avoir cette recette en 2018. Nous l'aurons en 2019, ce qui veut dire que nous avons une dépense en négatif de plus de 4 M€.

Concernant la synthèse de cette Décision modificative n° 1, il s'agit de 14,6 M€ de dépenses complémentaires. Vous avez remarqué que ces dépenses complémentaires sont surtout des dépenses d'investissement, parce que nous accélérons plutôt, ces investissements.

Après cette Décision modificative, je vais faire la synthèse de l'affectation du résultat. Nous avons évidemment anticipé dans le résultat cumulé du Compte administratif la Décision modificative n° 1. On ne pensait pas 14,6 M€, mais on s'en approchait. Là on sait que c'est 14,6 M€. C'est ce que je viens de vous présenter. Il s'agit aussi du contentieux LGV Est de 22 876 000 €, qu'il va falloir payer, et du financement du Plan pluriannuel d'investissement de 20 M€. C'est-à-dire qu'il nous reste aujourd'hui 27,56 M€ à affecter suite au Compte administratif. Nous vous proposons d'affecter ces 27,56 M€ par anticipation des contrats de territoire de vie avec les collectivités, en lien avec Rémy WITH qui porte ces contrats de territoire de vie. Il avait été prévu il y a quelques années de financer ces contrats sur quinze ans, ce qui obligeait les collectivités à financer les opérations de suite. Elles recevaient des subventions chaque année pendant quinze ans. Pour aider, pour accompagner les collectivités, puisque nous savons qu'elles souffrent aussi en matière de trésorerie, nous proposons aujourd'hui de financer par anticipation ces contrats de territoire de vie, en les payant en une seule fois et non plus en quinze annuités.

Il y a aussi ce projet d'avenir pour Fessenheim. Aujourd'hui, il est évalué à 44,5 M€. C'est 19,5 M€ pour la liaison Est-Ouest A35-A5 allemande. Encore une fois, ce ne sont que des projections financières. Pour la liaison ferrée, c'est 25 M€. Il nous a donc paru judicieux de pouvoir déjà axer 18,05 M€ sur le financement de ces projets, parce que c'est bien d'accompagner, de piloter, mais c'est aussi bien d'avoir les financements pour pouvoir financer ces projets. Il s'agit aussi du fonds urgence intempéries, dont on vous parlera tout à l'heure et dont la Présidente vous a déjà parlé, pour un montant de 2,1 M€.

Voilà les propositions d'affectation du résultat du Compte administratif.

Mme la Présidente

Merci à vous. Est-ce qu'il y a des interventions ? Je voudrais pour ma part dire que, notamment, le financement par anticipation des CTV est également un signe fort, une bonne nouvelle pour les collectivités, puisque comme vous l'avez dit, Mme MILLION, il s'agit de trésorerie qui est donnée aux collectivités et qui va leur permettre d'envisager de nouveaux projets. S'il n'y a pas d'intervention, je passe la parole à Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI**DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2018**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la décision modificative n°1 de l'exercice 2018 du Département du Haut-Rhin pour un montant global de 93 997 477,95 €, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- approuve l'excédent de fonctionnement cumulé 2017 d'un montant de 26 020 812,62 € et l'affecte à la réserve d'investissement (nature 1068),
- approuve le solde d'investissement cumulé 2017 d'un montant de 59 028 412,86 € qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2018 (nature 001),
- arrête le volume budgétaire de la DM1 à 93 997 477,95 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 831 056 202,95 €,
- arrête le volume budgétaire de la DM1 à 1 015 561,12 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 219 702,12 €,
- approuve la réinscription à concurrence de 148 995,36 € des restes à réaliser de fonctionnement 2017 (annexe 1),
- procède aux régularisations des opérations comptables telles que détaillées dans l'annexe n°2 jointe à la présente délibération,
- reprend la provision pour litige pour un montant de 800 K€ lorsque celle-ci deviendra sans objet,
- déroge au règlement financier en ramenant la durée de validité des subventions d'investissement en faveur du Conseil départemental pour la Musique et la Culture de Haute-Alsace de 3 ans à 1 an pour la subvention qui sera attribuée en 2018,
- autorise qu'il soit dérogé aux modalités de versements des subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € fixées dans les Contrats de Territoire de Vie 2014/2019, lesquels prévoient actuellement un règlement en quinze acomptes annuels, et autorise en conséquence, dès achèvement des travaux et réception des justificatifs de paiement, le versement en une seule fois du solde de chacune des subventions concernées, dans le cadre des subventions déjà accordées au titre de ces contrats,
- autorise qu'il soit dérogé aux modalités de versements des subventions d'investissement d'un montant supérieur ou égal à 200 000 € fixées dans les Contrats de Territoire de Vie 2014/2019, lesquels prévoient actuellement un règlement en quinze acomptes annuels, et autorise en conséquence, dès achèvement des travaux et réception des justificatifs de paiement, le versement en une seule fois du montant de chaque subvention qui sera attribuée dans ce cadre concernant les subventions restant à voter au titre de ces contrats.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je sou mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Le rapport suivant concerne la contractualisation avec l'État. Je me propose, avant de vous donner la parole, de faire une petite introduction compte tenu de l'importance de la décision et du choix politique, si je puis dire.

Vous savez, chers collègues, que la loi du 22 janvier 2018 impose au Département de s'engager dans une démarche de contractualisation avec l'État dans l'objectif d'encadrer leurs dépenses de fonctionnement et leurs recours à l'emprunt. Pour notre Département, le taux d'évolution maximum des dépenses réelles de fonctionnement sur les trois ans à venir, 2018-2020, par rapport à l'année de référence qui est 2017, resterait fixé à +1,2 % par an. Si cette disposition peut être appliquée sur les dépenses courantes de notre collectivité, comme notre Compte administratif 2017 le démontre d'ailleurs, il apparaît que malgré nos efforts de gestion, certaines hausses de dépenses sociales sont subies par le Département et sont le seul fait de politiques qui sont décidées au niveau national mais financées par le Conseil départemental. Nous pouvons prendre comme exemple le dépassement de 3,05 M€ sur l'exercice 2017, dépassement qui est essentiellement attribué à une progression de 3,03 M€ des dépenses de prise en charge des mineurs non accompagnés. Les Départements ont en effet été fortement impactés par la hausse de 85 % du nombre de mineurs non accompagnés, confiés en 2017. Cette tendance continue malheureusement à s'accroître en 2018. À ce jour, la direction générale des collectivités locales ne semble pas accepter la neutralisation de cette dépense. Or les Départements qui assument leurs compétences et leurs responsabilités en la matière ont besoin que l'État s'engage à leur côté. La politique migratoire relève évidemment de la compétence de l'État.

Dans ce contexte, la hausse du nombre de mineurs non accompagnés a conduit notre collectivité à anticiper en 2018 une hausse de 5,3 M€, contre 3,3 M€ au Compte administratif 2017, et 0,7 M€ au Compte administratif 2016. Je le dis clairement : en l'état actuel des choses, ce contrat n'en est pas un. Je le disais au moment de l'ouverture de la séance : c'est une remise sous tutelle des collectivités qui va à l'encontre de la libre administration des collectivités locales. Dans ces conditions, il va vous être proposé que le Haut-Rhin, comme 77 % des départements français vont le faire, ne signe pas cette contractualisation, compte tenu des dispositions et figurants, notamment de l'absence immédiate de neutralisation des dépenses liées à la prise en charge des mineurs non accompagnés.

Voilà ce que je souhaitais dire, Mme la Présidente de la Commission des Finances, en préambule de ce rapport.

Lara MILLION

Merci, Mme la Présidente. J'ai également un Power Point, parce que ce sera plus simple. Au préalable, je vais dire quelques mots. Comment pourrions-nous nous dépeindre, en tant qu'élus départementaux ? Nous sommes de nature optimiste, je pense, puisque nous croyons toujours en la bienveillance, bien sûr de l'État. Nous sommes rigoureux, consensuels. Nous essayons, nous espérons. Lorsque nous avons entendu dire à deux reprises que le Premier ministre était d'accord pour neutraliser certaines dépenses dont je vous parlerai tout à l'heure, nous étions contents en nous disant qu'on pourrait en profiter, avec cette contractualisation, pour être partenaire de l'État, et non dos à dos, pour qu'ensemble les collectivités territoriales puissent, en prenant en compte le déficit public, comme nous l'avons toujours fait, l'endettement de l'État, en essayant d'aider comme nous

pouvons et comme nous l'avons fait depuis de nombreuses années, concernant la résorption du déficit public, espérer que cela n'allait pas être que mathématiques et surtout pas illogique. Qu'on se le dise, aujourd'hui, malgré les apparences, cette démarche de contractualisation n'est satisfaisante ni sur la forme (pas de discussion, pas de prise en compte des économies réalisées comme vous l'avez souligné, Mme la Présidente), ni sur le fond (application mécanique de ce taux de 1,2 %). Cela n'est pas souhaitable, alors que nous mettons notre compétence au service de l'intérêt général de notre territoire. Donc cette contractualisation encadre l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et limite le recours à l'emprunt. Je vous parlais de cette façon de faire illogique. Comment peut-on limiter le recours à l'emprunt alors que nous savons que nous avons un autofinancement suffisant grâce à nos économies ? Nous avons un autofinancement suffisant pour faire de l'emprunt et pour développer l'économie sur notre territoire. Rendez-vous compte. Nous allons être obligés de dire aux entreprises de notre département, et à celles d'autres départements d'ailleurs : « Nous ne pouvons pas vous faire travailler, parce que nous n'avons pas le droit, le recours à l'emprunt étant limité. » Alors que, clairement, notre autofinancement le permet. C'est quand même totalement illogique.

Comme l'a dit la Présidente, il s'agit d'un coup de canif dans la décentralisation. Nous avons tout tenté pour être partenaire de l'État. Il faut vraiment le souligner. Nous n'étions pas les premiers à dire : « Nous, on ne veut rien savoir. » Mais : « Oui, pourquoi pas, essayons de dialoguer, de trouver des solutions. » Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous ne pouvons pas être comparés à une commune, à une agglomération, à une région, parce qu'aujourd'hui nos dépenses de fonctionnement représentent presque la totalité, une grande partie de notre budget. Aujourd'hui, on nous demande de financer les mineurs étrangers et de diminuer les dépenses pour nos aînés, pour les personnes handicapées, pour les collèges, pour la viabilité hivernale. C'est ce qu'on nous demande. Il s'agit de faire un choix. Nous ne pouvons pas faire un choix sur les mineurs étrangers, parce que c'est une obligation. Par contre, il va falloir que nous réduisions nos compétences obligatoires, pour lesquelles nous avons été élus.

Comment cela fonctionne ? Encore une fois, les chiffres racontent tout. La base, la référence, est le Compte administratif 2017, que je viens de vous présenter. Le Compte administratif 2017, c'est 550,07 M€. Ce sont nos dépenses de fonctionnement. Donc nous appliquons un taux (1,2 %) et donc nous n'avons pas le droit de dépasser 556,6 M€. Si on a plus de bénéficiaires de l'APAH, on ne peut pas, parce qu'on est obligés de payer les mineurs étrangers non accompagnés. C'est de cela dont il s'agit quand je parle de la façon illogique de mener cette contractualisation.

Aujourd'hui, qu'avons-nous fait ? Nous nous sommes projetés sur le Compte administratif de 2018. En nous projetant à fin 2018, nous arrivons à un montant de 563,3 M€. Je vous rappelle que notre plafond est de 556,6 M€. Nous avons retraité des dépenses. Nous avons retraité les dépenses du SDIS, comme je vous l'ai dit. Du coup, on finance 1 M€ en investissement. On a optimisé encore plus les intérêts de la dette. On a ajusté des dépenses. On a encore baissé des dépenses. On est déjà à l'os. On a encore plus réduit les dépenses de fonctionnement de nos services. Et nous arrivons à 558,7 M€. Que doit-on faire ? Nous dépassons de 2,1 M€ aujourd'hui.

On a dit à l'État : « Retraitez certaines dépenses. » Les mineurs étrangers non accompagnés, c'est votre politique. C'est la politique des flux migratoires qui relèvent de la compétence de l'État. Nous n'avons aucune possibilité de juguler le nombre des mineurs confiés. Je vous rappelle que dans notre Compte administratif de 2015 – je ne parle même pas de celui de 2014 – nous payions 600 000 € pour les mineurs étrangers non accompagnés. Aujourd'hui, et on n'a pas le choix, on paie 5,1 M€. C'est le pré-CA. On sait qu'on va payer en 2018 5,1 M€ pour les mineurs étrangers non accompagnés.

Mme la Présidente

Au moins.

Lara MILLION

Au moins. Tout à fait, Mme la Présidente. De 2017 à 2018, on a une augmentation de 3 M€. Vous vous rappelez qu'il nous manque 2,1 M€. Qu'est-ce qu'on a dit ? : « Retraitez ces MNA. Ce n'est pas notre politique. C'est la vôtre. Nous on ne fait qu'appliquer votre politique. Donc retraitez les mineurs, enlevez-les de ce calcul mathématique. On vous prouve qu'on a une bonne gestion. Faites-le. » Le Premier ministre, la première fois, a dit : « Oui. » Clairement. La deuxième fois, auprès de l'ADF, il a dit : « Oui. » Donc on s'est dit, avec la Présidente : « Fantastique. On va montrer qu'on va pouvoir contractualiser avec l'État. On va pouvoir montrer qu'en plus d'être bon élève, on est partenaire et on essaie de faire. »

Or, nous avons reçu un courrier. Personne n'a compris. Ce courrier ne nous dit pas que les mineurs vont être retraités. Il nous dit « peut-être ». C'est comme si dans un contrat d'acquisition, on vous disait « peut-être, éventuellement ». Tout ce qu'on demande, c'est le retraitement. Nous n'avons pas, aujourd'hui, l'accord clair que l'État neutralise ces dépenses concernant les MNA.

De plus, comme je vous le disais tout à l'heure, nous sommes limités au recours à l'emprunt, alors qu'on a l'autofinancement pour faire de l'emprunt. On nous dit : « La réalisation, c'est 34 M€. » Mais on a envie de faire beaucoup plus d'emprunts, parce que nous pouvons le faire. Heureusement, nous sommes heureux parce que nous n'avons pas de sanction. Donc nous le ferons, parce qu'il n'y a pas de sanction. C'est déjà bien.

Encore une fois, il est dommage aujourd'hui d'en arriver là. Comme le disait la Présidente, nous ne pouvons pas faire autrement que de refuser la contractualisation. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'aujourd'hui, dans l'éventualité que l'on dépasse de 2,1 M€ les dépenses de fonctionnement, l'État nous prend 2,1 M€ de notre dotation. C'est la double peine. On paie les mineurs étrangers. Ils ont augmenté de 3 M€ ; ils ne nous le retraitent pas. À cause de cela, on a 2,1 M€ de plus de dépenses de fonctionnement. Donc on va nous prendre 2,1 M€ de dotation en 2019. Si on avait signé, on aurait eu 75 %. Mais à un moment donné, il faut arrêter.

La Présidente l'a dit. Je me permets de le dire aussi, différemment : la réponse est non, sauf si. Encore une fois, on est bienveillants. On espère. On est optimistes. Donc peut-être que dans les cinq prochains jours, le Premier ministre qui nous avait dit oui deux fois nous dira : « Oui, on va retraiter les MNA. » Cela me semble tellement logique. Cela serait évidemment une très bonne nouvelle. Donc nous espérons véritablement que nous puissions avoir cette bonne nouvelle dans les cinq jours. Parce que ce que je vous ai dit pour 2018 sera aussi vrai pour 2019 et pour 2020. Ce 1,2 % d'augmentation sera appliqué ensuite en 2019 et en 2020. Si les MNA augmentent encore plus, nous auront encore moins de recettes. Dans ce cas-là, je n'ai toujours pas compris comment l'État veut que nous soyons leur partenaire. Mais je suis très optimiste, donc j'espère véritablement que dans les cinq jours on ait une bonne nouvelle. Voilà, Mme la Présidente.

Mme la Présidente

Merci à vous, Mme MILLION, j'allais dire pour ce résumé, mais ce n'était pas un résumé : c'était une présentation, claire. Est-ce que d'autres collègues souhaitent intervenir ? M. STRAUMANN.

Éric STRAUMANN

Mme la Présidente, c'est bien que l'État fixe un cadre, mais il faudrait aussi qu'il se l'applique à lui-même. En 2017, il s'agit d'une augmentation de 3,2 % des dépenses de fonctionnement de l'État. On se dirige sur le même niveau d'augmentation pour cette année 2018. Même le budget de l'Élysée a augmenté de 3 %. Vous voyez que le Président a respecté la règle de 1,2 %.

Mme la Présidente

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais passer la parole à Mme ORLANDI. La délibération va être lue *in extenso*, parce qu'elle est très importante. Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI**REFUS DE CONTRACTUALISATION D'ENGAGEMENTS FINANCIERS AVEC L'ETAT**

Le Conseil départemental,

CONSIDERANT que, malgré les apparences, cette démarche dite de « contractualisation » n'est satisfaisante ni sur la forme, car excluant toute discussion portant par exemple sur les économies déjà réalisées, ni sur le fond car procédant à une application mécanique du taux d'évolution des dépenses, sans mesurer la pertinence du périmètre pris en considération.

CONSIDERANT que ce dispositif intervient tout juste au moment où le plan national d'économies de 50 Md€ initié par le précédent Gouvernement, qui s'est traduit pour notre Département par une baisse de DGF de plus de 50 M€ entre 2014 et 2017, arrive enfin à son terme.

CONSIDERANT que cette période a nécessité des choix toujours difficiles, parfois douloureux, mais que le Département a toujours pris ses responsabilités en contribuant au redressement des comptes publics et en réaffirmant sa présence en maintenant des services de qualité, au plus près des Haut-Rhinois.

CONSIDERANT que chaque ligne budgétaire a été analysée, réinterrogée, optimisée, si bien que les efforts consentis ont permis de réduire les charges courantes de - 2,3 % sur la période 2014-2017.

CONSIDERANT que le Département a redressé sa situation financière, seul, avec du courage et des convictions, sans qu'il fut nécessaire que quelqu'un ne lui dicta sa conduite.

CONSIDERANT que le Département est aujourd'hui PRET à renouer avec les investissements après plusieurs années de prudence et de restriction, que le Département est PRET à répondre aux enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux du territoire, notamment dans la perspective de l'après-Fessenheim, que le Département est PRET à construire un espace européen ouvert, innovant et prospère.

CONSIDERANT qu'il n'est pas acceptable que l'Etat cherche à museler nos dépenses alors même que notre situation financière est restaurée, que les pistes d'économies ont déjà toutes été exploitées et que les marges de manœuvre pour respecter la norme d'évolution de + 1,2 % s'avèrent pour le moins ténues dans un contexte de hausse sensible de la PCH, d'augmentation du nombre des MNA, et de revalorisation du RIFSEEP.

CONSIDERANT que financièrement, l'application de cette norme aboutit à devoir diminuer de plus de 11,2 M€ les inscriptions budgétaires 2018 dans la mesure où le montant plafond arrêté au mois de

mars 2018 s'élève à 556,7 M€ et que le BP 2018, voté en décembre 2017, prévoyait un montant global de 567,91 M€.

CONSIDERANT qu'à ce stade, la prévision de dépassement est évaluée à plus de 3 M€ pour 2018.

CONSIDERANT que l'atteinte de l'objectif, qui supposera inéluctablement une rigueur de gestion de tous les instants, est assortie d'opérations de retraitement comptables dont la pérennité n'est malheureusement pas assurée sur la durée du contrat :

- Transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement du SDIS d'un montant de 1 M€ affecté directement au financement des équipements,
- Réajustement du budget de la Viabilité hivernale : - 1 M€,
- Minoration de - 0,517 M€ de la trésorerie du Fonds de Solidarité Logement,
- Réorientation des crédits destinés au financement des actions de prévention par la CNSA à hauteur de 1,2 M€,
- Diminution des intérêts de la dette, dans un contexte où les taux courts semblent à nouveau orientés à la hausse : - 1,5 M€.

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire, dans ces conditions, d'obtenir de l'Etat qu'il procède, au moment de l'évaluation des résultats, à la neutralisation des dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés, évaluée à environ 3 M€, étant précisé que la politique des flux migratoires relève de la seule compétence de l'Etat et que notre Département ne dispose d'aucun moyen d'action pour juguler cette politique.

CONSIDERANT qu'il est regrettable que l'Etat cherche, dans la contrainte, à stimuler notre autofinancement et à réduire notre besoin de financement dans la seule perspective de lui permettre d'atteindre les objectifs financiers imposés par Bruxelles, alors même que la dette de son budget continuerait, selon ses propres projections, de progresser de 252 Md€ sur la période de contractualisation 2018-2020.

CONSIDERANT que ce mouvement de subordination de nos finances pourrait en outre être parachevé avec l'application des propositions du rapport Richard-Bur visant à retirer de notre panier fiscal la seule ressource sur laquelle les Départements disposent encore d'un pouvoir de taux, à savoir la taxe foncière sur les propriétés bâties, pour la remplacer par des dotations d'Etat, à travers la TVA ou la CSG. Il y est également question de re-centraliser au sein du budget de l'Etat les droits de mutation alors qu'ils constituent, actuellement, le seul impôt véritablement dynamique de notre fiscalité.

CONSIDERANT qu'il est indispensable que l'Etat cesse de vouloir domestiquer, filialiser les collectivités territoriales et accepte de rediscuter de l'application stricte et uniforme du dispositif, sur la base de l'annexe n° 2 jointe, au moment où l'Etat contrôlera en 2019 le respect du plafond d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du Département.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide de ne pas répondre favorablement à la demande de contrat proposé par l'Etat, tel que prévu à l'article 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques de 2018 à 2022, compte-tenu des dispositions y figurant et notamment de l'absence immédiate de neutralisation des dépenses liées à la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés.

En cas d'évolution significative des discussions avec l'Etat en faveur des demandes du Département avant le 30 juin 2018, autorise la Présidente à réexaminer le contrat et à le signer.

Mme la Présidente

Merci, Mme Fabienne ORLANDI. La délibération était longue, mais il était important que notre vote de tout à l'heure soit argumenté, puisque la délibération est le document qui est transmis à la préfecture, aux services de l'État. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je sou mets ce rapport aux voix. Qui est pour l'adoption du rapport ? Je vous remercie. Qui est contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Ce n'est pas à l'unanimité ? On refait le vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Aucune main ne se lève. Abstention ? Non plus. Merci, chers collègues, pour cette unanimité, qui est importante aussi dans le choix que nous avons fait. Merci, Mme la Présidente de la Commission des Finances pour ce travail. Merci à la Direction des Finances aussi, qui a permis, grâce au travail aussi avec la Direction juridique d'arriver à cette délibération.

Nous passons à la 5^e Commission. Je passe la parole à notre Premier vice-président, Rémy WITH.

Rémy WITH

Merci, Mme la Présidente. Il y a deux rapports pour la 5^e Commission. L'un des rapports, que j'appellerai classique, est une formalité puisque c'est une communication sur les transactions immobilières réalisées en 2017 par notre collectivité.

Le deuxième rapport, qui a déjà été largement abordé, par vous Mme la Présidente lors de votre introduction préliminaire, ainsi que par la Présidente de la Commission des Finances. Il s'agit du fonds de solidarité d'urgence exceptionnel de 2,1 M€, qui ont été débloqués avec la DM1 de tout à l'heure, pour permettre aux communes de pouvoir faire face aux dégâts qu'elles ont connus ces derniers jours.

Ce fonds de solidarité s'inscrit entièrement, comme vous l'avez rappelé, Mme la Présidente, dans notre compétence, puisqu'il s'agit de la solidarité territoriale, pleinement prévue et inscrite dans la loi NOTRE pour la compétence départementale. C'est aussi l'occasion, comme vous l'avez dit, d'être au côté des communes, dans la proximité, face à des situations complexes et difficiles.

Avec 2,1 M€, c'est un fonds important qui s'adressera aux collectivités qui auront été classées en catastrophe naturelle – je tiens à le rappeler. C'est le critère principal. Il va se décomposer en 1,4 M€ concernant l'anticipation et un travail en amont des problématiques pour la construction de bassins d'écrêtement de crue ou de bassins de retenue des crues. Nous avons identifié une quinzaine de communes qui ont été touchées et qui sont concernées par ce type d'ouvrage. Je le rappelle : c'est un bassin par commune. En tout cas, ce sont des propositions qui vont être analysées lors de la prochaine CP, début juillet, puisque c'est elle qui fixera définitivement les critères d'éligibilité. Mais on préconiserait un bassin par commune, sachant qu'ensuite il appartiendra aux syndicats de rivières, aux EPAGE et aux communes de poursuivre l'opération s'il y a besoin de faire un deuxième bassin ou de faire des aménagements complémentaires. Là on a voulu pouvoir amorcer la pompe, si je puis m'exprimer ainsi – on parle d'eau, donc la pompe est de bon aloi –, pour pouvoir permettre aux communes, rapidement, de se mettre en situation de sécurité par rapport à ce gros problème. Il s'agit donc de 1,4 M€ pour la création des bassins.

Il s'agit aussi de 200 000 € pour l'aide à la réfection des voiries communales fortement endommagées, de 200 000 € pour la voirie départementale – la nôtre –, et de 300 000 € mobilisés au travers des moyens humains et matériels que notre propre collectivité déploie sur le terrain, mais aussi pour faire face à des besoins d'engins particuliers spéciaux, pour des balayeuses, etc., qu'il a fallu emprunter ou louer auprès de prestataires.

Voilà en gros les 2,1 M€, sachant, comme je l'ai dit, que c'est la Commission permanente prochaine qui fixera les modalités claires et précises à ce sujet.

Je voudrais, moi aussi, m'associer à ce que vous avez dit, Mme la Présidente, et féliciter et remercier nos agents, qui étaient sur le terrain nuit et jour face à ces problématiques, que ce soit ceux des rivières ou ceux des routes. Je voudrais également ne pas oublier les sapeurs-pompiers qui ont été mobilisés en grand nombre sur ces différents secteurs. Une fois de plus, on a vu que les corps bénévoles et volontaires sont présents et savent répondre lorsque des cas de force majeure l'exigent. Cela permet d'être rassurant vis-à-vis des objectifs que nous avons fixés hier au SDIS et le SDACR notamment, en redéployant les SPV (sapeurs-pompiers volontaires) sur les différentes interventions. Je tenais à les féliciter moi aussi, à les remercier et à dire combien ce fonds de solidarité s'inscrit dans les lettres de noblesse de notre collectivité.

Mme la Présidente

Merci, M. le Premier vice-président. Daniel ADRIAN.

Daniel ADRIAN

Merci, Mme la Présidente. Chers collègues, je fais une petite intervention à ce sujet. Je me suis permis d'ailleurs, Mme la Présidente, de vous envoyer ce matin assez tôt un SMS relativement long sur ce sujet. Je veux d'abord saluer l'arrivée et la mise en place de ce secours exceptionnel.

Mais mon intervention voudrait aussi accentuer quelque chose d'important. Certes on aide ceux qui ont été touchés hier, mais il me paraît aussi nécessaire d'aider ceux qui ont été touchés avant-hier. Il me paraît important de le dire aujourd'hui, parce que vivre dans des communes qui peuvent être touchées par ces intempéries ou être tout juste à côté de l'orage qui est tombé hier à droite et qui demain tombera chez soi, c'est, croyez-moi, quelque chose de très dur et de très difficile.

Mon intervention d'aujourd'hui consiste vraiment à dire merci pour ce qui est décidé. C'est très bien. Mais pouvons-nous envisager – je le demande de manière tout à fait clair – demain, ou peut-être après-demain si ce n'est pas le cas demain, d'aller plus loin et de solutionner les quelques dizaines de digues, de retenues ou d'autres ouvrages qui sont à réaliser à des endroits où le problème est crucial ? Je le redis : si cela ne tombe pas ici demain, cela tombera 5 km plus loin après-demain. Souvent, chers collègues, cela tombe, 6, 7 ou 8 km plus loin et c'est la commune où le rayon de soleil est resté qui est totalement dévastée quelques instants plus tard.

C'est pour cela que je me permets d'insister par rapport à ce secours exceptionnel pour aller un cran plus loin et pour, peut-être, arriver à réaliser l'ensemble de ce que nous aurions à faire. Ce travail de solidarité est aussi à faire. Les EPAGE sont en création. Les nouveaux EPAGE arrivent. Ce n'est pas évident. Croyez-moi : bon nombre de communes, petites et rurales, n'ont vraiment pas les moyens de se payer ces digues d'écrêtement ou autres ouvrages.

Merci de m'avoir écouté. Surtout, merci de prendre en considération mes paroles et ma demande.

Mme la Présidente

Merci, cher collègue. Comme vous l'avez dit fort justement à la fin de votre intervention, c'est en fait aujourd'hui de la compétence des EPAGE. Mais il s'agit là d'un programme d'urgence dans le cadre de la solidarité territoriale, qui est justement de la compétence du Département. Le Département est là pour la solidarité territoriale. Il s'agit là d'une aide à la réalisation de bassins d'orage, de bassins d'écrêtement, pour les communes qui vont être classées en catastrophe naturelle suite aux dégâts de ces dernières semaines. C'est un fonds exceptionnel. Évidemment, il faudra se pencher le moment venu sur les autres situations, s'il y en avait, qui risquent de se reproduire dans les prochains mois, lors de prochains événements climatiques. Évidemment, nous resterons à l'écoute, en fonction aussi des capacités financières qui sont aujourd'hui les nôtres et qui seront les nôtres à l'instant où nous aurons à prendre ces décisions.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, je passe à présent la parole pour les délibérations à Mme MARTIN, la rapporteure de la Commission.

Monique MARTIN

SOLIDARITÉ TERRITORIALE CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE D'URGENCE EXCEPTIONNEL

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré,

- Approuve la création d'un Fonds de Solidarité d'Urgence exceptionnel de 2,1 M€,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour fixer et modifier les critères d'éligibilité et de mise en œuvre de ce Fonds de Solidarité d'Urgence exceptionnel,
- Donne délégation à la Commission permanente pour attribuer les aides correspondantes sous réserve de l'inscription de l'autorisation de programme d'un montant de 1 M€ € au budget départemental lors de la DM1 2018.

Mme la Présidente

C'était le deuxième rapport. Mais nous pouvons voter tout de suite sur le rapport relatif à la solidarité territoriale et à la création de ce fonds de solidarité d'urgence. Qui est pour sa création ? Merci. Qui est contre ? Je ne vois pas de main se lever. Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Il y avait la communication, Mme MARTIN.

Monique MARTIN

COMMUNICATION RELATIVE AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2017

Le Conseil départemental, donne acte à la Présidente de la communication comme indiquée en annexe A ci-jointe.

ANNEXE A

- au bilan des transactions immobilières réalisées par le Département du Haut-Rhin en 2017, conformément aux diverses décisions prises par l'Assemblée (cf. tableau ci-annexé), à savoir :
 - . Montant des dépenses d'acquisitions et échanges : 28 477,80 €,
 - . Montant des recettes des ventes et servitude : 864 047,04 €,
- à l'exercice, pendant l'année 2017, de la délégation accordée par l'Assemblée en séances du 2 avril 2015 et du 1^{er} septembre 2017 en matière immobilière, pour les décisions de conclusion et de révision du louage de choses pour une durée inférieure ou égale à 3 mois ou d'une valeur locative d'un montant inférieur ou égal à 500 € par mois (cf. tableau ci-annexé), à savoir :
 - . locaux donnés à bail dans le cadre de la délégation : 18 839,00 €,
 - . locaux pris à bail dans le cadre de la délégation : 612,00 €.

Mme la Présidente

Me donnez-vous acte ? Personne n'est contre ? Pas d'abstention ? Merci beaucoup. Merci, M. le Président. Merci, Annick LUTENBACHER.

Nous passons à la 6^e Commission. C'est Mme LUTENBACHER qui nous présente les rapports.

Annick LUTENBACHER

Merci, Mme la Présidente. Il y a un seul rapport pour la 6^e Commission aujourd'hui. Il porte sur une décision modificative n° 1 relative à la régie départementale de production d'électricité.

Petit rappel : notre régie départementale gère la production électrique de 5 turbines hydroélectriques installées sur le canal déclassé du Rhône au Rhin et 4 sites de production d'électricité photovoltaïque installés dans les collèges. Cette décision modificative n° 1 est soumise à l'approbation de l'Assemblée. C'est une décision modificative technique, qui est liée à une régularisation fiscale au bénéfice de la régie et à l'incorporation des résultats 2017 dans le budget. Elle s'équilibre en fonctionnement et en investissement à 169 604,65 € en dépenses et en recettes.

Mme la Présidente

Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Ce n'est pas le cas. Si vous voulez bien nous lire la délibération pour la mettre au vote.

Annick LUTENBACHER

REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE : DECISION MODIFICATIVE N°1 (DM1)

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la régie départementale de production d'électricité : Décision modificative n° 1 (DM1), selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la décision modificative n° 1, telle que présentée en annexe,
- Constate l'excédent de fonctionnement cumulé de l'exercice 2017 d'un montant de 26 074.51 €,
- Affecte ledit résultat à la section de fonctionnement, en recettes (nature 002), soit 26 074.51 €,
- Approuve le résultat d'investissement d'un montant de 763 494,92 € qui fait l'objet d'un report en section d'investissement (nature 001).

Mme la Présidente

Merci beaucoup. Nous pouvons voter en bonne et due forme. Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci à vous.

C'est à présent au tour de la Commission Sport et Vie associative. C'est Mme HELDERLE qui nous présente les rapports.

Émilie HELDERLÉ

Merci, Mme la Présidente. Il y a un seul rapport pour la politique en faveur du sport. Il s'agit de la convention-cadre 2018-2020 entre le Département du Haut-Rhin et M2A pour le financement du fonctionnement et de l'investissement en faveur du CSRA (Centre sportif régional Alsace) de Mulhouse.

Le présent rapport a pour objet d'approuver le financement du fonctionnement, à savoir une subvention de fonctionnement d'un montant de 1,05 M€, réparti forfaitairement à hauteur de 350 000 € par an pendant trois ans. Il s'agit aussi d'approuver deux subventions d'investissement, à savoir, pour la convention 2015-2017, 62 965 €, et 237 035 € pour les nouveaux travaux d'investissement réalisés de 2018 à 2020, 37 035 € au titre des travaux de 2018, 100 000 € au titre des travaux de 2019 et 100 000 € au titre des travaux de 2020.

Mme la Présidente

Merci à vous. Y a-t-il des interventions ? Cela n'est pas le cas. Je vous redonne la parole pour la délibération.

Émilie HELDERLÉ**POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT CONVENTION CADRE 2018-2020 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET M2A POUR LE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT ET DE L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU CENTRE SPORTIF RÉGIONAL ALSACE DE MULHOUSE (CSRA)**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à la convention cadre 2018-2020 entre le Département du Haut-Rhin et m2A pour le financement du fonctionnement et de l'investissement en faveur du Centre Sportif Régional Alsace de Mulhouse, selon les modalités détaillées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la convention cadre 2018-2020, jointe en annexe, à conclure avec Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) au titre de l'exploitation du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) ;
- Autorise la Présidente du Conseil départementale à signer ladite convention avec m2A ;
- Octroie à m2A, dans ce cadre, pour la période 2018-2020 :
 - une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 050 000 €, répartie forfaitairement à hauteur de 350 000 € par an,
 - une subvention d'investissement de 62 965 € à payer au titre de la convention 2015-2017, qui n'a pu être versée en raison d'un décalage dans l'avancée des travaux menés par m2A et dont le règlement mettra fin aux obligations financières du Département vis-à-vis de m2A au titre de la convention précitée,
 - une subvention de 237 035 € pour les nouveaux travaux d'investissement réalisés de 2018 à 2020, soit 37 035 € au titre des travaux de 2018, 100 000 € au titre des travaux de 2019 et 100 000 € au titre des travaux de 2020,

l'ensemble de ces subventions étant à verser selon les modalités définies dans la convention cadre et mentionnées ci-dessous,

- Autorise le versement des subventions précitées dans les conditions ci-après :
 - Subvention de fonctionnement :**
 - Un montant de **350 000 €** sera versé au titre de 2018, en deux fois : 50 % à la signature de la convention cadre, et le solde en fin d'année après production par m2A des pièces justificatives ;
 - Pour les années 2019 et 2020, un montant de 350 000 € sera versé chaque année en deux fois : 50 % au courant du 1^{er} semestre et le solde en fin d'année après production par m2A des pièces justificatives.

Subventions d'investissement :

Il sera dérogé au règlement financier départemental ainsi que suit :

- La subvention de **62 965 €** correspondant au reliquat de la précédente convention fera l'objet d'un versement unique dès la signature de la présente convention au vu des pièces

justificatives concernant la réalisation des travaux d'investissement objet de la convention 2015/2017 ;

- La subvention de **237 035 €** sera versée en 3 fois :
 - 1^{er} acompte de 37 035 € en 2018, en 1 versement après production des pièces justificatives ;
 - 2^{ème} acompte de 100 000 € en 2019, en 1 versement après production des pièces justificatives ;
 - Solde en 2020, en 1 versement après production des pièces justificatives.
- *Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental sur les imputations suivantes :*
 - Subventions de fonctionnement : Programme E832 ligne 65-32-65734-2558-102 ;
 - Subventions d'investissement : Programme E211 ligne 204-32-204142-2482-102.

Mme la Présidente

Je vous remercie. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, Mme HELDERLÉ.

À présente, c'est Mme JENN qui va nous présenter le rapport de la 10^e Commission.

Fatima JENN

Merci, Mme la Présidente. Il s'agit de l'affectation des résultats de l'exercice 2017 de la Cité de l'enfance. Le résultat de fonctionnement est d'un montant de 468 408,33 €. Le résultat d'investissement est d'un montant de 847 710,82 €. Le budget de fonctionnement de la Cité de l'enfance est financé par le Conseil départemental. Les propositions d'affectation de résultats 2017 permettront de limiter les évolutions futures de la dotation départementale. Concernant l'investissement, le solde de 2017 fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'année 2017. Il s'agit tout simplement d'une opération classique de clôture de l'exercice comptable.

Mme la Présidente

Merci à vous. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Cela n'est pas le cas. On peut passer à la délibération. Mme BOHN.

Patricia BOHN

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 DE LA CITE DE L'ENFANCE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 de la Cité de l'enfance, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve le résultat de fonctionnement cumulé d'un montant de **468 408,33 €**,
- Affecte **368 408,33 €** en recettes de fonctionnement 2018 dans le 002 (dont 93 759,91 € inscrits au BP 2018 et 274 648,42 € en DM1 2018),
- Affecte **50 000,00 €** en recettes de fonctionnement 2019 dans le 002 (à inscrire au BP 2019),
- Affecte **50 000,00 €** à la réserve de compensation des déficits d'exploitation (nature 10686),
- Approuve le résultat d'investissement d'un montant de **847 710,82 €** qui ne constitue qu'un solde d'exécution du budget et qui fait l'objet d'un report au budget d'investissement de l'exercice 2018 sur la nature 001 (inscrits en DM1 2018).

Mme la Présidente

Merci pour cette présentation. Vote contre ? Abstention ? Je vous remercie. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. BIHL, pour les rapports de la 12^e Commission.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Cinq rapports sont présentés dans le cadre de la 12^e Commission. Les deux premiers rapports consistent à approuver le procès-verbal de la réunion publique du Conseil départemental du 23 mars, le second rapport étant une communication et un compte rendu de la délégation donnée à la Présidente. Cela ne suscite pas de commentaire particulier. Je propose donc à notre rapporteur, Fabienne ORLANDI, de nous lire ces deux délibérations, qui sont à approuver.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VENDREDI 23 MARS 2018**

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, adopte le procès-verbal de sa réunion publique du vendredi 23 mars 2018, joint en annexe à la présente délibération.

Mme la Présidente

Merci. S'il n'y a pas d'intervention, je soumetts cela aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Fabienne ORLANDI

COMMUNICATION COMPTE RENDU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE À LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DANS LE DOMAINE DES ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte à la Présidente de la communication relative à la délégation donnée à la Présidente du Conseil départemental dans le domaine des actions en justice pour la période du 1er septembre 2017 au 30 avril 2018.

Mme la Présidente

Merci à vous. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci.

Je redonne la parole au président de Commission, M. BIHL.

Pierre BIHL

Merci, Mme la Présidente. Le troisième rapport porte sur la création et les périmètres d'intervention du syndicat mixte du bassin de l'Ill. On rappelle dans ce rapport les moyens de fonctionnement et les relations avec le Département du Haut-Rhin. On rappelle aussi dans ce rapport que notre Département est le principal acteur de la gestion des ouvrages hydrauliques et de l'aménagement des rivières du Haut-Rhin depuis plus de cinquante ans. Il est par ailleurs propriétaire de dix grands barrages et du canal du Rhône au Rhin, qui est déclassé sur 35 km. Nos interventions sur nos différents ouvrages ont montré leur efficacité, notamment lors des inondations et des crues de nos rivières qu'on a connues ce printemps. Le Département est par ailleurs membre des syndicats mixtes de rivières qui gèrent en tout 700 km de cours d'eau, 250 km de digues et plus de 1 000 ouvrages hydrauliques. Ces syndicats assurent depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de protection des inondations. Le Département et les syndicats mixtes mutualisent également depuis plus de quinze ans une équipe technique d'ingénierie et le parc d'intervention en matériel (PIM), ce qui a permis d'optimiser les coûts de fonctionnement de ces structures.

Les récentes évolutions législatives, notamment l'adoption de la loi GEMAPI, ont milité pour la sécurisation du dispositif actuel, qui passait par l'évolution des syndicats mixtes de rivières, qui sont devenus des EPAGE, et la formalisation du partenariat entre ces derniers et le Département via la création d'un nouvel outil syndical, que nous avons appelé le syndicat mixte du bassin de l'Ill (SYMBI, en abrégé). Créé par arrêté préfectoral le 12 juillet 2017, il est maintenant nécessaire de doter ce syndicat mixte du bassin de l'Ill de tous les moyens nécessaires à son fonctionnement et d'encadrer précisément les contours des actions et les missions qu'il effectuera pour le compte du Département.

On rappelle dans le rapport la genèse de la création du syndicat mixte. On ne va peut-être pas y revenir. On rappelle aussi les compétences du Département, dans le cadre de la loi GEMAPI. On rappelle ensuite les objectifs poursuivis, avec ce syndicat, son périmètre d'intervention. Ensuite, on revient sur les propositions faites, c'est-à-dire de déléguer au syndicat mixte la mission du Département d'assistance technique, qui sera effectuée au bénéfice des communes et des EPCI dans les domaines de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Il s'agit aussi de confier au SYMBI les prestations qui se rattachent aux 10 barrages et

au canal dont le Département est propriétaire. Il y a un impact financier, qui est également rappelé dans le rapport. Les moyens de fonctionnement qui se rattachent aux compétences confiées sont également précisés. Il y a aussi un chapitre sur la compétence au niveau du personnel départemental. Ce personnel qui exerçait dans le cadre du service rivières et barrages jusqu'à présent est mis à disposition du syndicat mixte, avec une partie des agents qui seront complètement à disposition, à 100 % de leur temps de travail, et d'autres qui seront affectés au syndicat progressivement. On rappelle aussi qu'il y a des équipements, des ressources matérielles, qui sont mis à disposition, qui ont été valorisés à hauteur de 342 407,76 €.

Aujourd'hui, il s'agit de valider une convention qui organise les relations entre le Département et le SYMBI. Fabienne ORLANDI va nous rappeler dans la délibération le cadre de cette convention qu'il vous est proposé d'approuver.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président de Commission. Avant de passer la parole au rapporteur, s'il n'y a pas d'autre demande de parole, je voudrais juste rappeler que notre Département a, depuis plus de 120 ans, une organisation qui lui est spécifique et qui est issue de notre droit local pour gérer les rivières. Cette organisation nous permet de protéger au mieux nos populations contre les crues, puisque nous sommes un Département qui est l'un des plus exposés aux crues brutales. Nous l'avons fait et nous continuons à le faire en respectant au mieux l'environnement. Nous créerons ainsi – si nous votons tout à l'heure la délibération – un bel outil commun de gestion de nos rivières et de nos barrages. Je voudrais remercier tous ceux qui ont travaillé pour permettre aujourd'hui d'arriver à la création de cet outil. Grâce à celui-ci, aussi, le Département va rester le premier partenaire dans le domaine des eaux de surface sur son territoire, puisque nous allons financer près de 60 % de ce syndicat, en plus de dépenses complémentaires. Chers collègues, par cette délibération, nous démontrons une nouvelle fois notre capacité à fédérer et à jouer la solidarité entre toutes les collectivités locales. Je crois pouvoir dire que nous sommes le seul Département français à avoir structuré ainsi, de façon complète, un nouveau dispositif sur l'ensemble de son territoire. Voilà ce que je souhaitais rajouter.

Je passe à présent la parole à Mme ORLANDI pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

PERIMETRE D'INTERVENTION DU SYMBI (SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'ILL) MOYENS DE FONCTIONNEMENT ET RELATIONS AVEC LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, Approuve le rapport relatif au périmètre d'intervention du SYMBI (Syndicat Mixte du Bassin de l'Ill) : moyens de fonctionnement et relations avec le Département du Haut-Rhin, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la convention-cadre de partenariat à conclure entre le Département et le SYMBI, ainsi que ses annexes, lesquelles encadrent les relations entre ces deux entités et plus particulièrement :

- autorise, à compter du 1^{er} juillet 2018, l'adhésion du Département aux compétences facultatives du SYMBI prévues aux articles 5-1, 5-3 et 5-4 de ses statuts (annexe 2),
 - autorise le versement des cotisations statutaires obligatoires corrélatives, arrêtées par le SYMBI à 75 000 €, pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, au titre des compétences obligatoires auxquelles le Département a adhéré en décembre 2016 et à 236 250 €, pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018, au titre des compétences facultatives auxquelles il a désormais choisi d'adhérer,
 - délègue au SYMBI l'exercice, pour le compte du Département, des missions du SATER, dans les conditions précisées à l'annexe 1 de la convention cadre,
 - prend acte de la possibilité, pour le Département, de confier au SYMBI, via la conclusion de marchés in house, des prestations d'ingénierie et de travaux qui ont un impact sur le milieu aquatique, ou à tout le moins qui présente un lien avec ses compétences statutaires, selon les modalités définies en annexe 3,
 - approuve la mise à disposition d'agents départementaux au profit du SYMBI, dans les conditions détaillées dans la convention cadre et son annexe 5, de valider en conséquence le contenu de la convention de mise à disposition d'agents à intervenir entre les deux structures et de m'autoriser à la signer,
 - approuve la régularisation des relations foncières entre le Département et le SYMBI via l'intervention d'un contrat de sous-location pour les locaux colmariens et d'une convention d'occupation temporaire pour les locaux mulhousiens (annexes 8 et 9), et m'autorise à signer les deux contrats correspondants,
 - autorise la cession au SYMBI, du mobilier départemental et des équipements et outillages techniques listés à l'annexe 9, aux prix respectifs de 6 613,86 € et 342 407,76 €, à régler en une fois pour la première somme et deux fois pour la seconde, à raison d'un premier versement de 171 203,88 euros à opérer avant le 1er septembre 2018 et un second versement de 171 203,88 euros à opérer avant le 1er septembre 2019,
- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la convention cadre précitée,
 - Autorise la Présidente du Conseil départemental à prendre toutes les décisions et faire tous les actes qui se révéleraient nécessaires pour l'exécution de ce qui précède,
 - Décide à l'unanimité de ne pas désigner au scrutin secret le représentant du Conseil départemental pour siéger au sein du SYMBI et désigne Monsieur Pascal FERRARI en tant que représentant titulaire du Conseil départemental au sein du SYMBI, en remplacement de Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER, suite à sa démission de son mandat de conseiller départemental.

Mme la Présidente

Merci à vous. Je sou mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. Je vous remercie.

Je repasse la parole au président de Commission.

Pierre BIHL

Merci. Nous avons un quatrième rapport, qui concerne les ressources humaines. Ce rapport a pour objet d'approuver la création et la suppression d'un certain nombre d'emplois, afin de permettre la réorganisation de la direction de la solidarité, ainsi que la mise en œuvre de la phase opérationnelle

du syndicat mixte du bassin de l'Ill que nous venons d'évoquer. Il a pour objet d'autoriser en cas d'échec de la procédure statutaire le recrutement d'agents contractuels pour un certain nombre d'emplois qui sont inscrits au tableau des emplois ; d'approuver les modalités concrètes de mise en œuvre du vote électronique pour les prochaines élections professionnelles qui auront lieu le 6 décembre prochain ; de décider la prolongation de l'expérimentation du télétravail selon les modalités fixées dans notre délibération du 23 juin 2017 ; d'arrêter la liste des emplois bénéficiaires d'un avantage en nature au titre de l'année 2018 ; de fixer les nouveaux ratios d'avancement de grade pour les cadres d'emplois de catégorie C suite à l'application du protocole d'accord parcours professionnel, carrière et rémunération (PPCR), ainsi que ceux relatifs au cadre d'emplois des sages-femmes ; de vous communiquer enfin le bilan de formation 2017, ainsi que le plan de formation pour l'année 2018.

Mme la Présidente

Merci, M. le Président. Y a-t-il des demandes de parole ? Mme ORLANDI, pour la délibération.

Fabienne ORLANDI

LES RESSOURCES HUMAINES

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, approuve le rapport relatif aux ressources humaines, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

ANNEXE A

- Approuve la création et la suppression des emplois listés à l'annexe I et I bis, ci-jointes, le tableau des emplois de la collectivité étant modifié en conséquence ;
- Autorise, en cas d'échec de la procédure de recrutement statutaire, le recrutement d'agents contractuels, sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, au vu des besoins des services, pour les emplois mentionnés dans l'annexe II, ci-jointe ;
- Arrête les modalités du vote électronique lors des prochaines élections professionnelles telles qu'exposées dans l'annexe III, ci-jointe ;
- Approuve la prolongation de l'expérimentation du télétravail selon les conditions énoncées dans la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-3-12-3 du 23 juin susvisée ;
- Approuve les listes des bénéficiaires d'avantages en nature concédés au sein de la Collectivité au titre de 2018 figurant aux annexes IV à VI, ci-jointes ;
- Fixe les ratios d'avancement de grade suivants :
 - 15 % pour l'accès aux grades d'adjoint administratif principal de 1ère classe, d'adjoint technique principal de 1ère classe, d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement et d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
 - 25 % pour l'accès aux grades d'adjoint administratif principal de 2ème classe, d'adjoint technique principal de 2ème classe, d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement et d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe,
 - 50 % pour l'accès au grade de sage-femme hors classe.

- Prend acte de la communication du bilan de formation 2017 et plan de formation 2018.

Les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes mesures sont inscrits au budget.

Mme la Présidente

Merci. Vote contre ? Abstention ? Adopté.

Le dernier rapport est le rapport d'activité des services. M. BIHL.

Pierre BIHL

Il est proposé de prendre acte de ce rapport d'activité, que la Présidente voudra certainement commenter un peu. Je propose donc de passer à la délibération tout de suite.

Mme la Présidente

Mme ORLANDI.

Fabienne ORLANDI

RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES 2017

Le Conseil départemental, après en avoir délibéré, donne acte à la Présidente de la communication relative au rapport d'activités des services de l'année 2017.

Mme la Présidente

Vous me donnez acte, je pense. Il n'y a pas de vote contre, ni d'abstention. Je vous remercie.

Je voudrais en profiter pour remercier toutes les équipes, tous les collaborateurs de notre Département qui, jusqu'à aujourd'hui, était sous la houlette du Directeur général des services, M. JAMET, et de Mme TACHON. Merci à vous, pour votre dynamisme, votre capacité d'initiative et pour les réalisations qui sont les vôtres, sous la responsabilité et l'impulsion des élus. Je crois que nous sommes un Département qui peut être fier de ses collaborateurs. Je vous prie, Mme la Directrice générale adjointe des services, de bien vouloir en faire part à vos collaborateurs. Merci.

Nous sommes arrivés au terme de la présentation des rapports. Est-ce qu'il y a encore des demandes de parole ? Cela n'est pas le cas. Dans ce cas, un grand merci à vous. Bonne fin d'après-midi. Nous nous retrouverons pour la prochaine Commission permanente le 6 juillet. Bonne soirée.

La séance est levée.